

AIR FORCE ASSOCIATION OF CANADA MEDAL

GENERAL

1. The Air Force Association of Canada (AFAC) has established annual awards to be presented to Air cadets for excellence demonstrated on the Glider Pilot Scholarship (GPS) and the Power Pilot Scholarship (PPS).

2. One medal shall be awarded to the top cadet, male or female, on both the GPS and the PPS at each of the five Regional Gliding Schools; this means five medals for the GPS and five medals for the PPS for a total of ten medals each year.

SELECTION CRITERIA

3. The following selection criteria shall be used to determine the medal recipients:

- a. overall achievement on the course;
- b. leadership qualities;
- c. dress and deportment;
- d. motivation; and
- e. cooperation with others.

SELECTION COMMITTEE

4. Each Regional Gliding School Commanding Officer shall form two selection committees comprised of members of his staff, one for the GPS and one for the PPS. The Commanding Officer shall make sure the selection process is known by all, transparent and auditable to ensure the most deserving cadets are selected to receive the medals.

MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION DES FORCES AÉRIENNES DU CANADA

GÉNÉRALITÉS

1. L'Association des Forces aériennes du Canada (AFAC) a créé des récompenses qui seront remises annuellement à des cadets de l'Air pour l'excellence démontrée lors de la bourse de pilote de planeur (BPP) et la bourse de pilote d'avion (BPA).

2. On remettra une médaille au meilleur cadet ou cadette de la BPP ainsi qu'au meilleur cadet ou cadette de la BPA et ce pour chacune des cinq écoles de vol à voile régionales; c'est-à-dire cinq médailles pour la BPP et cinq médailles pour la BPA pour un total de dix médailles à chaque année.

CRITÈRES DE SÉLECTION

3. Les critères de sélection suivants seront utilisés pour déterminer les récipiendaires des médailles:

- a. rendement global pendant le cours;
- b. aptitudes au leadership;
- c. tenue et conduite;
- d. motivation; et
- e. coopération avec autrui.

COMITÉ DE SÉLECTION

4. Le commandant de chacune des cinq écoles de vol à voile régionales ordonnera la formation de deux comités de sélection composé de membres de son personnel, un comité pour la BPP et un comité pour la BPA. Le commandant devra s'assurer que le processus de sélection soit connu de tous, transparent et vérifiable afin que seuls les meilleurs cadets soient sélectionnés pour recevoir les médailles.

DISTRIBUTION OF MEDALS

5. Each year, D Cdts 4-6 shall forward two medals with ribbons to the Regional Gliding Schools.

MEDAL PRESENTATIONS

6. An AFAC representative shall present the medals to the recipients at the graduation parades. If an AFAC representative is not available, the Reviewing Officer shall present the medals.

SECOND MEDAL RECIPIENTS

7. A cadet having received the AFAC medal for the GPS, may also be the best cadet on the PPS in a subsequent year thus receiving a second AFAC medal. In this case, an AFAC medal with a silver coloured maple leaf clasp affixed in the middle and center of the medal and the ribbon shall be awarded to the second-time medal recipient.

NOTIFICATION OF AWARD

8. In the week following the graduation parade, the Regional Gliding School Commanding Officer or his designate shall provide, by electronic mail, information on the medal recipients to D Cdts 4-5, D Cdts 4-6, the AFAC Executive Director (director@airforce.ca) and the ACL Executive Director (execdir@aircadetleague.com). The following information is required for each medal recipient:

- a. medal recipient's given name(s) and surname;
- b. medal recipient's rank at the squadron;
- c. medal recipient's squadron number;

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES

5. À chaque année, le D Cad 4-6 fera parvenir deux médailles avec rubans aux cinq écoles de vol à voile régionales.

REMISE DES MÉDAILLES

6. Les médailles seront présentées aux récipiendaires par un représentant de l'AFAC lors des parades de graduation. Si un représentant de l'AFAC n'est pas disponible, les médailles seront présentées par l'officier de revue.

RÉCIPIENDAIRES D'UNE DEUXIÈME MÉDAILLE

7. Un cadet ayant déjà reçu la médaille de l'AFAC pour la BPP, peut également être le meilleur cadet pour la BPA à une année subséquente et se voir décerner une deuxième médaille de l'AFAC. Dans ce cas, une médaille de l'AFAC avec une agrafe argentée en forme de feuille d'érable fixée au milieu et au centre de la médaille et du ruban sera décernée au récipiendaire d'une deuxième médaille.

AVIS DE LA REMISE

8. Dans la semaine suivant la parade de graduation, le commandant de l'école de vol à voile régionale ou son délégué doit soumettre, par courrier électronique, des informations sur les récipiendaires des médailles au D Cad 4-5, D Cad 4-6, au Directeur exécutif de l'AFAC (director@airforce.ca) et au Directeur exécutif de la LCA (execdir@aircadetleague.com). Les informations suivantes sont requises pour chaque récipiendaire de la médaille:

- a. le(s) prénom(s) et le nom de famille du récipiendaire de la médaille;
- b. le grade du récipiendaire de la médaille à l'escadron;
- c. le numéro d'escadron du récipiendaire de

- d. location where the medal was awarded;
- e. indicate if the cadet is a medal recipient for the GPS or a medal recipient for the PPS; and
- f. indicate if the medal recipient for the PPS also received the AFAC medal for the GPS.

MEDAL AND/OR RIBBON REPLACEMENT

9. A replacement medal and/or ribbon may be obtained by submitting a written request to the AFAC organization. The following information must be included with the request:

- a. medal recipient's given name(s) and surname;
- b. medal recipient's squadron number at the time of award, and if two different squadrons for a second-time medal recipient, indicate both squadrons;
- c. year in which the medal was awarded or years in which the two medals were awarded for a second-time medal recipient;
- d. location where the medal was awarded, and if two different locations for a second-time medal recipient, indicate both locations;
- e. medal recipient's telephone number(s); and
- f. mailing address where the medal and/or ribbon are to be sent.

la médaille;

- d. l'endroit où la médaille a été décernée;
- e. indiquer si le cadet est récipiendaire de la médaille pour la BPP ou récipiendaire de la médaille pour la BPA; et
- f. indiquer si le récipiendaire de la médaille pour la BPA a également reçu la médaille de l'AFAC pour la BPP.

REPLACEMENT D'UNE MÉDAILLE ET/OU D'UN RUBAN

9. Une médaille et/ou un ruban de remplacement peuvent être obtenus en faisant parvenir une demande écrite à l'organisation de l'AFAC. Les informations suivantes doivent être incluses avec la demande:

- a. le(s) prénom(s) et le nom de famille du récipiendaire de la médaille;
- b. le numéro d'escadron du récipiendaire de la médaille au moment de la remise, et si deux escadrons différents pour un récipiendaire d'une deuxième médaille, indiquer les deux escadrons;
- c. l'année où la médaille a été décernée ou les années où les deux médailles ont été décernées pour un récipiendaire d'une deuxième médaille;
- d. l'endroit où la médaille a été décernée, et si deux endroits différents pour un récipiendaire d'une deuxième médaille, indiquer les deux endroits;
- e. numéro(s) de téléphone du récipiendaire de la médaille; et
- f. l'adresse postale où la médaille et/ou le ruban doivent être expédiés.

10. The replacement medal and/or ribbon request is to be sent by mail to the AFAC organization at the following address:

The Air Force Association of Canada
C/O Executive Director
P.O. Box 2460, Station "D"
Ottawa, ON
K1P 5W6

10. La demande pour une médaille et/ou un ruban de remplacement doit être envoyée par la poste à l'organisation de l'AFAC à l'adresse suivante:

Association des Forces aériennes du Canada
A/S Directeur exécutif
C.P. 2460 Succursale « D »
Ottawa, ON
K1P 5W6

OPI: SSO Air Cdts
Date: Sep 10
Amendment: Ch 1/10

BPR: OSEM Cad Air
Date: sep 10
Modificatif: Mod 1/10